Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

RAPPORT ANNUEL 2025

Sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

PREAMBULE : Le contexte juridique et réglementaire

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».
Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Ainsi, il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Nous devons retrouver dans ce RPQS des indicateurs techniques et financiers obligatoires :

Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets sont les suivants :

- Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale) ;
- Collecte des déchets pris en charge par le service :

- Nombre d'habitants (population municipale) et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de tels points) ;

- Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) ;

- Nombre et localisation des déchèteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés ;

- Collectes séparées proposées : types de déchets concernés et modalités de collecte ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

- Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ ou fréquences de ramassage) ;

- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté ;

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers ;

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles.

- Prévention des déchets ménagers et assimilés :

- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 ;

Les indicateurs techniques relatifs au traitement sont les suivants :

- Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;

- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;

- Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;

- Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés ;

- Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

Les indicateurs financiers sont les suivants :

- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative ;
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) ;
- Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets ;
- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;
- Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets. Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE : Le contexte juridique et réglementaire 2

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES 6

1– LE TERRITOIRE DESSERVI 7
1.1 – Présentation du périmètre 7
1.2 – Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement 8
1.3 – Déchets pris en charge par le service 14

2 – LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION 15
2.1 – Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire 15
2.2 Organisation de la collecte en porte-à-porte 18
2.3 La prévention des déchets 20
2.4 Evolution de l'organisation de la collecte 26

3 – LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN 26

4– LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION 38
4.1 Schéma explicatif de la collecte 38
4.2 Schéma représentatif de l'exploitation des déchèteries 39
5 – LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN 2025 40

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS 41

6 - BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT 42
6.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service en 2025 42
6.2 Coût aidé du service public 42

7 - STRUCTURE DU COÛT 43
7.1 Nature des charges 43
7.2 Nature des produits 43
7.3 Prestataires privés 43

PARTIE 3 : ANNEXES 45

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

1– LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1 – Présentation du périmètre



La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) regroupe 10 communes (Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis Lès Quimerc'h, Roscanvel, Rosnoën, Telgruc-sur-Mer) sur un territoire de 281 km². Elle est issue d'une fusion entre deux collectivités depuis le 1er janvier 2017, regroupant la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon et la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime.

CHIFFRES CLE 2025

Population permanente : 22 603 habitants
Population D.G.F : 29 218 habitants
Taux de résidences secondaires : 30 %
Type d'habitat : Semi-rural
Taux de résidences principales : 70 % principalement des maisons individuelles.

Le territoire est considéré comme semi-rural par CITEO, avec un taux d'habitat vertical de 1,81%.
Les modes d'habitation les plus répandus sont : le logement individuel (dispersé ou en hameaux en secteur rural, regroupé en lotissements à proximité des centres des villes) et le petit collectif.
La particularité du territoire est son attractivité touristique. En effet la population est quasiment triplée durant la période estivale.
Le nombre de résidences secondaires est élevé sur le territoire, essentiellement sur les communes de l'ouest.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

1.2 – Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

❖ Collecte, transport et traitement :

La collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre est assurée en régie par la Communauté de Communes. Le transport des caissons des déchèteries inter-presqu'île est également réalisé en régie depuis le 2 mai 2007 pour les déchèteries de Crozon et Camaret-sur-Mer pour 4 flux (bois - gravats - déchets verts - incinérables).

Le traitement des ordures ménagères est confié au SIDEPAQ tandis que les autres missions sont assurées par des prestataires de service :

- L'acheminement du verre du centre de transfert vers l'usine de valorisation de Saint Gobain (Cognac) est assuré par LE GOFF, entreprise de Ergué Gabéric. Certains tonnages sont livrés directement en régie vers leur site ;

- Le transfert des déchets recyclables vers le centre de tri de TRIGLAZ à Plouédern est assuré en régie ou par un prestataire privé. Depuis le 1er janvier 2021 le tri est transféré uniquement vers le centre de tri SOTRAVAL à Plouédern. Avant cette date, les envois étaient répartis vers Plouédern et vers le centre de tri des Ateliers Protégés Fouesnantais à Fouesnant ;

- Le transfert des OM vers l'usine de valorisation énergétique de Briec est assuré par GRANDJOUAN ONYX – VEOLIA dans le cadre d'un contrat pris en charge par le SIDEPAQ ;

- Le broyage des déchets verts et le criblage sont assurés par un prestataire sur les plateformes déchets verts de Crozon et Rosnoën (en 2025 : SOTRAVAL pour le broyage et VALORG ELORN pour le criblage).

❖ Le personnel :

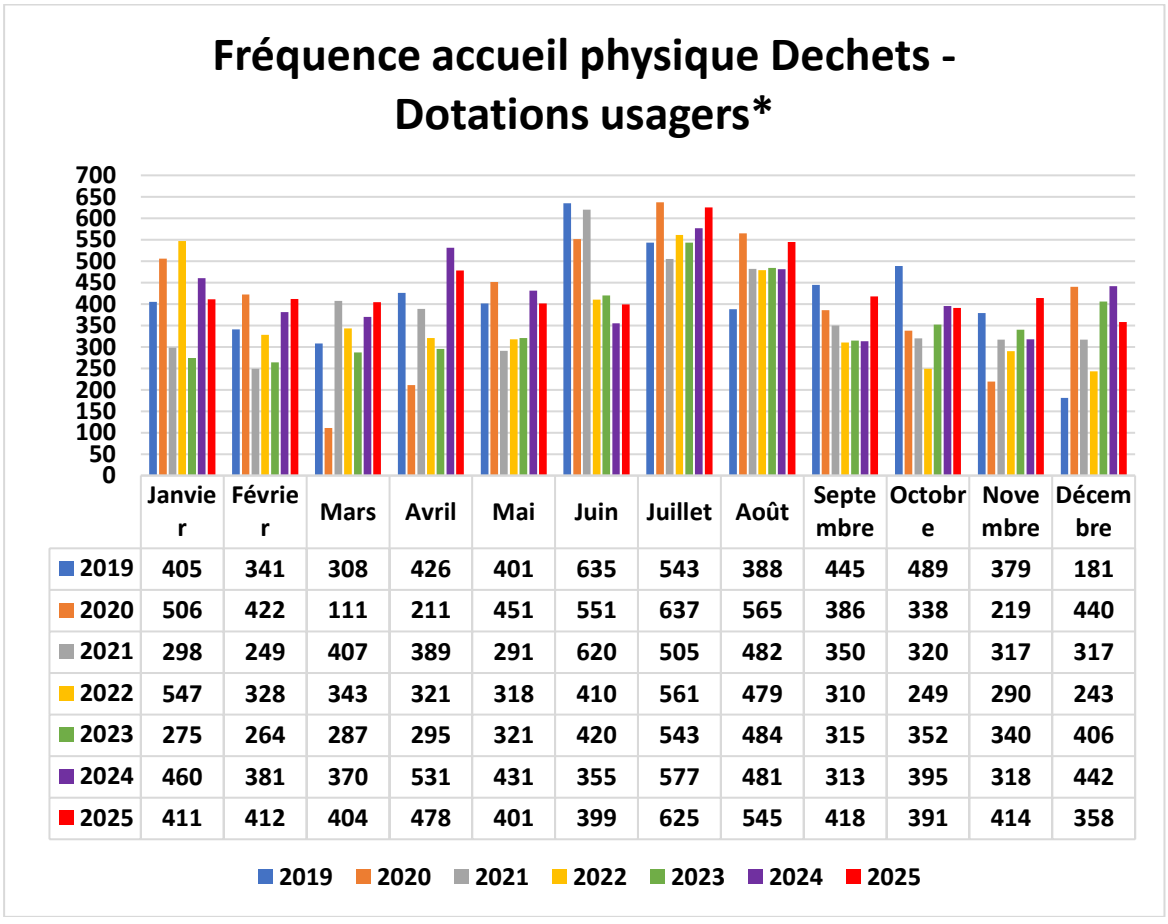
L'organisation générale du service Prévention et Gestion des Déchets n'a pas fait l'objet de changement particulier au cours de l'année 2025. L'organigramme est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes. Le service compte un directeur du pôle « Environnement » et deux responsables de service. La responsable administrative et qualité du service assure la partie administrative, qualité, gestion des abonnés et facturation, et encadre un agent à l'année et un agent supplémentaire en période d'accroissement d'activité. La responsable technique encadre 20 agents présents sur différentes activités : exploitation, prévention, collectes, déchèteries et usine de compostage.
Un renforcement des effectifs a été assuré en juillet et août grâce au recrutement de saisonniers, pour faire face à l'activité touristique. Une formation a été réalisée début juillet afin de présenter aux saisonniers la collectivité, le service, les missions, faire un point sur la sécurité et réaliser un essai sur les camions. Cette année pour la première fois les saisonniers ont visité le centre de tri de Triglaz à Plouédern afin d'être sensibiliser aux consignes de tri.
Des départs et des remplacements ont eu lieu cette année :

- Départ en retraite d'un agent fonctionnaire => remplacement par un CDI (agent de droit privé),

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

- Départ d'un agent en CDI en août, remplacement par un CDI,
- Une stagiaire a intégré le service du 14 avril au 20 juin afin de mettre en place un outil permettant d'optimiser la collecte en apport volontaire.

Un renfort administratif a été assuré à chaque période de vacances scolaires afin de pallier les absences de personnel et gérer l'accroissement d'activité. Dans la mesure du possible, pour faire face au passage quotidien à l'accueil du service, 2 agents d'accueil sont nécessaires (1 titulaire + 1 renfort). Ce renfort a également réalisé plusieurs CDD dans l'année car le service a effectué des optimisations et ces changements ont généré des sollicitations physiques et téléphoniques.
Un suivi des passages physiques est effectué depuis le 1er janvier 2019. Ce suivi prend en compte uniquement les dotations usagers. Il faut y ajouter les passages sans dotation (uniquement changement d'abonnés) et il ne prend pas en compte les appels téléphoniques quotidiens, la distribution de composteurs et des bons de réduction pour la location de broyeur de déchets verts. Mais nous pouvons tout de même constater que les mois de juillet et août sont les plus denses en ce qui concerne les passages physiques. Le nombre de passage est constant sur les autres mois de l'année.
Les mois de janvier et novembre génèrent également une hausse de la fréquentation car les usagers reçoivent leur facture de redevance incitative.
Une augmentation des passages durant les vacances scolaires a été constatée, notamment au mois d'avril. En moyenne, le service relève au minimum 21 passages physiques par jour (20 en 2024) d'une durée estimée environ à 10/15 minutes en fonction des demandes.

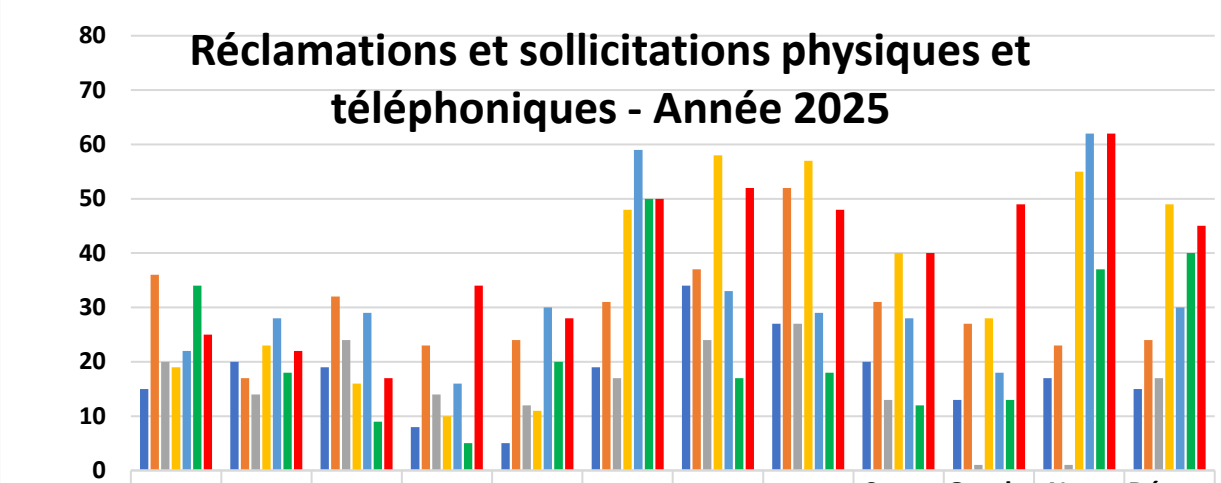


	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019	405	341	308	426	401	635	543	388	445	489	379	181
2020	506	422	111	211	451	551	637	565	386	338	219	440
2021	298	249	407	389	291	620	505	482	350	320	317	317
2022	547	328	343	321	318	410	561	479	310	249	290	243
2023	275	264	287	295	321	420	543	484	315	352	340	406
2024	460	381	370	531	431	355	577	481	313	395	318	442
2025	411	412	404	478	401	399	625	545	418	391	414	358

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Depuis plusieurs années, le service s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et les réclamations du service sont régulièrement suivies. Cela permet de quantifier et cibler les réclamations afin de mener ensuite des actions correctives.

Ce fichier, mis en place depuis 2019, permet donc de comparer chaque année le nombre de réclamations physiques et téléphoniques :

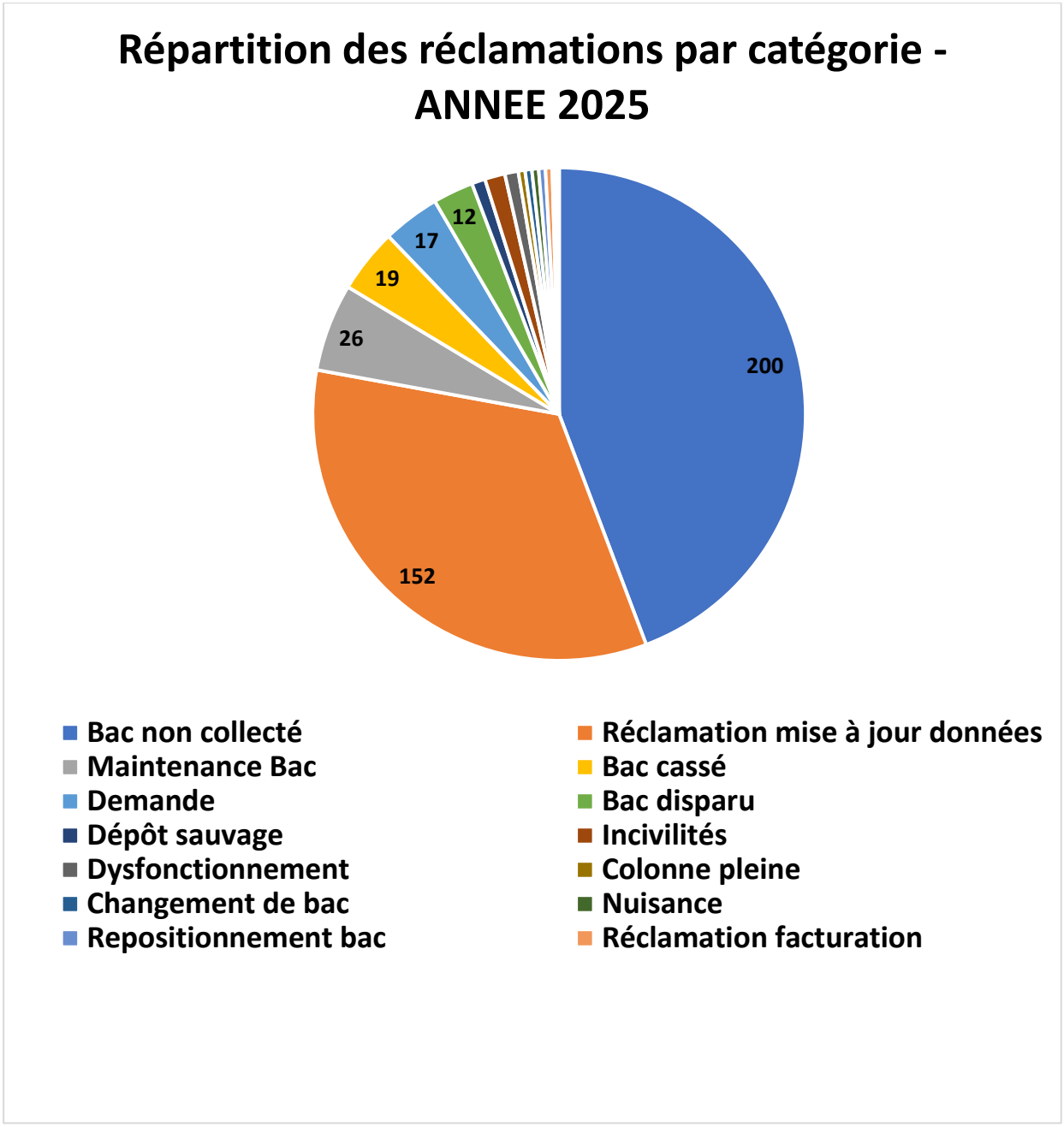


	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019	15	20	19	8	5	19	34	27	20	13	17	15
2020	36	17	32	23	24	31	37	52	31	27	23	24
2021	20	14	24	14	12	17	24	27	13	1	1	17
2022	19	23	16	10	11	48	58	57	40	28	55	49
2023	22	28	29	16	30	59	33	29	28	18	62	30
2024	34	18	9	5	20	50	17	18	12	13	37	40
2025	25	22	17	34	28	50	52	48	40	49	62	45

Nous pouvons remarquer un pic d'activité pendant les mois d'avril, juin, juillet et août ce qui correspond à la fréquentation sur le territoire. Puis en octobre et novembre lors de la période de facturation.

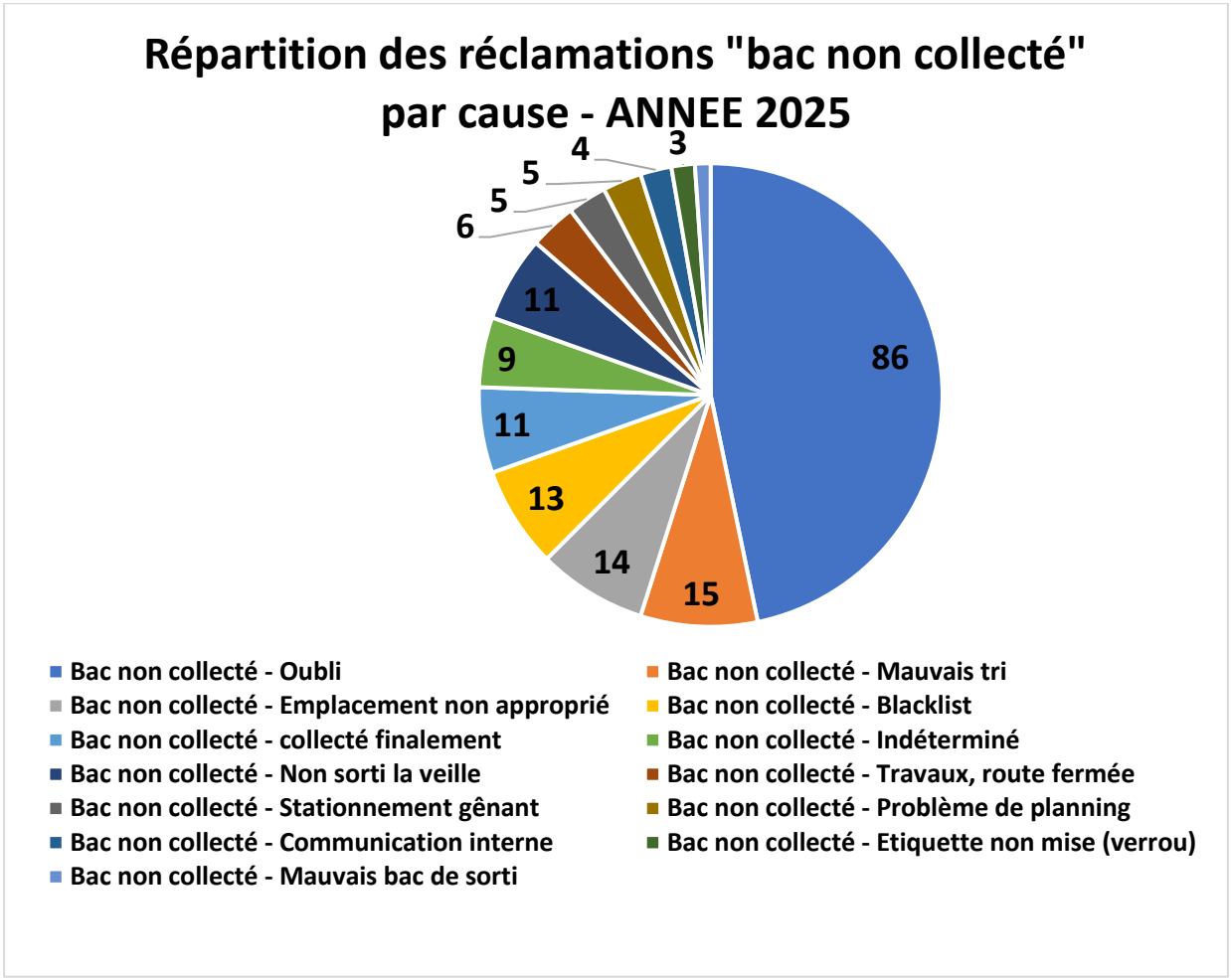
Les demandes sont rassemblées en grandes catégories :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE



Puis en sous-catégories, pour permettre une analyse plus pertinente et la mise en place d'actions adaptées en fonction du type de réclamations. Par exemple ci-dessous pour la partie « Bac non collecté » :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

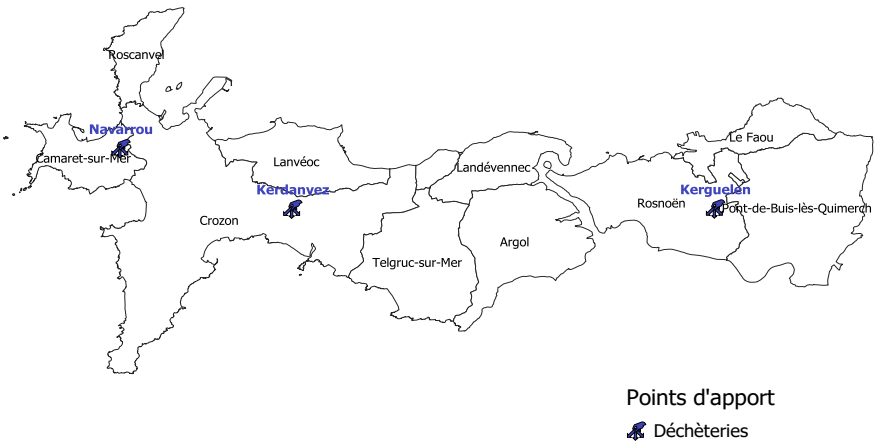


Un tableau des actions à mettre en place est ensuite réalisé afin de contrôler leur avancement et leur efficacité.

❖ Les équipements

La CCPCAM dispose sur son territoire de :

- **3 déchèteries**, ouvertes aux particuliers et aux professionnels, situées sur la zone d'activités de Kerdanvez en Crozon, à Lambézen en Camaret et à Kerguelen en Rosnoën.



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivants :

HORAIRES DES DECHETERIES		
Déchèterie de Kerdanvez Zone de Kerdanvez Crozon 02.98.16.01.49	Déchèterie de Navarrou Lambézen Camaret sur Mer 02.98.27.95.28	Déchèterie de Kerguélen Rosnoën 02.98.81.95.51
Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre : De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h45 Fermé le dimanche et les jours fériés. Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars : De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 Fermé le dimanche et les jours fériés.	Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre : De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h45 Fermé le lundi, mercredi, le dimanche et les jours fériés. Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars : De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 Fermé le lundi, mercredi, le dimanche et les jours fériés.	Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre : De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h45 Fermé le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés. Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars : De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 Fermé le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

Dans le cadre de l'optimisation du service afin d'éviter une hausse trop importante de la redevance, la déchèterie de Camaret-sur-Mer est désormais fermée une journée supplémentaire (**le lundi**). Un bilan des fréquentations et des tonnages justifie cette fermeture.

- **1 centre de transfert des déchets ménagers** où sont entreposés temporairement les ordures ménagères – à noter que l'investissement premier dans cet équipement a été réalisé par le SIDEPAQ, les travaux d'entretien et d'amélioration étant effectués par la Communauté de Communes. De gros travaux ont été réalisés au cours de l'année et réception en décembre 2025.





Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Briec avec valorisation énergétique. Cette usine appartient au syndicat SIDEPAQ, dont l'exploitation est confiée à la société GEVAL.
La Communauté de Communes est membre de ce syndicat regroupant 3 collectivités du Sud et du Centre Finistère : Quimper Bretagne Occidentale, CC Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime et CC de Pleyben Châteaulin Porzay.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

- **1 plateforme de dépôt et de stockage verre**,

- **1 centre de transfert des déchets recyclables** (réceptionné en avril 2018) où sont entreposés temporairement les déchets recyclables avant d'être chargés et transportés vers le centre de tri à Plouédern. Ce bâtiment permet également de stationner 2 camions Ampliroll ainsi qu'une remorque et un engin télescopique pour le chargement du tri,

- **2 plateformes de stockage de déchets verts** (1 sur Crozon et 1 sur Rosnoën),

- **1 usine de valorisation des déchets fermentescibles** à Crozon depuis juillet 2012,

- **1 bâtiment** à Crozon actuellement destiné au réemploi, « La recyclerie de la Presqu'île », gérée par ESATCO du Finistère. Une fois la nouvelle ressourcerie en activité, le projet est de réhabiliter ce bâtiment en salle destinée à la prévention et aux animations des différents services,

- **1 garage basé à Crozon** pour la maintenance des matériels roulants, remorque, tracteur, Packmat, retourneur,

- **1 bâtiment de stockage pour les véhicules et machines de l'usine de compostage et de la déchèterie de Crozon** (tracteur, broyeur, chargeur, télescopique de la déchèterie de Crozon),

- **1 bâtiment technique, pour stocker par exemple les véhicules légers de pré-collecte et les pièces servant à la maintenance** des bacs.

- **1 future ressourcerie sur l'ancienne Installation de Stockage des Déchets Inertes** à Crozon. Les travaux ont débuté en septembre 2025.

1.3 – Déchets pris en charge par le service

	Ordures Ménagères	**Déchets recyclables**	**Verre**	**Déchets Verts/végétaux**	**Autres Déchets***
Collecte Porte-à-Porte (PAP)	✓	✓			
Collecte Apport volontaire (AV)	✓	✓	✓		
Déchèterie				✓	✓

**cf. liste déchets déchèteries*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

2 – LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

2.1 – Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Sur le territoire, il y a environ 10 % d'usagers en apport volontaire « AV » (conteneurs collectifs aériens, semi-enterrés et enterrés). Ces personnes vivent principalement dans des habitats collectifs (immeubles, résidences…). Les usagers permanents en collecte porte-à-porte peuvent utiliser ces colonnes en cas de surplus de déchets ainsi qu'en cas de besoin occasionnel.
Les équipements disponibles pour l'apport volontaire permettent d'évacuer plusieurs déchets : le verre, les déchets recyclables et les ordures ménagères. Le territoire compte également trois déchèteries qui permettent de déposer divers déchets (voir liste et détails dans la partie déchèterie).
Les colonnes d'apport volontaire sont disposées sur l'ensemble du territoire et une carte interactive est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes afin de connaître leurs emplacements : Rubrique Environnement → Prévention et gestion des Déchets → carte interactive Déchets
https://experience.arcgis.com/experience/8dcd99a0141549bb8bffc4ee08baa1f7/page/Collecte-des-d%C3%A9chets

Type de conteneurs	Nombre
Particuliers et professionnels en colonnes uniquement	**2 099**
Colonnes d'apport volontaire OM	**63 (41 équipées de lecteurs et 22 sur des sites privés - exemple : campings)**
Colonnes d'apport volontaire CS	**72 (y compris sites privés)**
Colonnes d'apport volontaire verre	**132 (y compris sites privés)**
Points d'apports volontaires privés	**22 sites**

	Verre	Ordures Ménagères	Déchets recyclables	Autres déchets (Voir partie déchèteries)
Nombre de contenants disponibles	132	63 dont 8 équipées d'un système de Qrcode	72	3 déchèteries
Type de contenant	Colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées	Colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées	Colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées	Bennes en déchèteries

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Ratio du nombre d'habitants par contenants	221	51*	42*	9 739

DGF 2025 : 29 218
**En prenant uniquement les personnes en AV soit environ 10% de la population, les autres utilisent principalement leurs bacs individuels pour les OM et le tri. Ici sont pris uniquement les équipements sur la voie publique et non les sites privés.*

Un agent technique est affecté à l'entretien et à la maintenance de ces colonnes. Cela représente un temps de travail important : nettoyage, travaux, réparations, etc. En 2025 un nouveau logiciel de suivi de collecte a été mis en place. Il s'agit du logiciel « Mobil.Inn ». Il permet de réaliser notamment les tournées journalières des agents ou encore de remonter les anomalies « terrain ».

Un nettoyage intensif des colonnes d'ordures ménagères du territoire est réalisé une fois par an avant la saison. L'entreprise TLTP a de nouveau été choisie pour l'année 2025.

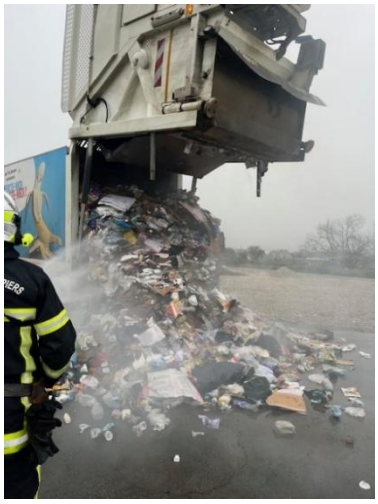
Les colonnes sont collectées en régie. Un conducteur est chargé de la collecte des colonnes de tri sélectif ainsi que des ordures ménagères tandis qu'un autre conducteur est en charge des colonnes verre et des rotations des bennes déchèteries.

En 2025, un conducteur saisonnier a été recruté pour la saison estivale pour répondre à la hausse de fréquentation et à l'augmentation des utilisations des colonnes. Des collectes ont été assurées le samedi matin pendant les mois de juillet et août.

Un saisonnier est également affecté au nettoyage des points d'apports volontaires (lavage tambour et ramassage des dépôts sauvages). Il travaille le samedi et le dimanche (en juillet et en août) et aide les communes, qui ont la compétence propreté urbaine sur le territoire, à faire face à la saisonnalité.

Un incident a eu lieu en 2025 lors de la collecte des points d'apport volontaire de tri sélectif. Un incendie s'est déclaré dans la benne. Cet évènement a engendré une indisponibilité du camion durant quelques mois et est surement dû à la présence d'un déchet électronique dans le tri.





Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Le territoire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime étant soumis à la redevance incitative, chaque colonne d'ordures ménagères est équipée d'un contrôle d'accès. Les usagers disposent d'une carte d'accès et chaque ouverture est comptabilisée. 8 colonnes sont équipées d'un système de QR code permettant notamment aux gens de passage de payer pour une ouverture de colonne.
En 2025, 414 ouvertures de colonnes ont été comptabilisées avec ce système contre 333 en 2025, 292 en 2023 et 235 en 2022.

COLONNES	NB D'OUVERTURE
Bregoulou (Crozon)	5 (problème avec le système sur cette colonne durant l'année 2025)
De Gaulle (Camaret-sur-Mer)	55
Kroas E Meno (Telgruc-sur-mer)	99
Le Fret (Crozon)	48
Maison TL (Crozon)	74
Marros (Argol)	19
Saint Joseph (Le Faou)	37
St Hernot (Crozon)	77

2 nouveaux points ont été installés sur le territoire durant l'année 2025.





Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

2.2 Organisation de la collecte en porte-à-porte

Cette prestation est une obligation réglementaire pour la collectivité. En 2025, le service n'a pas constaté de changement majeur concernant ce mode de collecte. Les ordures ménagères sont collectées dans des bacs 120, 240 ou 660 litres à couvercle vert. Les déchets recyclables en vrac sont quant à eux collectés dans des bacs 240 ou 660 litres à couvercle jaune. Tous les bacs sont équipés d'une puce RFID permettant de comptabiliser les levées et de facturer les ordures ménagères. L'entretien et la maintenance des conteneurs sont réalisés par un agent technique polyvalent de la Communauté de Communes. Le service recense environ 90 % d'usagers en porte-à-porte le territoire. Enfin, le nombre de camions BOM est de 6.

Type de conteneurs	Nombre 2021	Nombre 2022	Nombre 2023	Nombre 2024	Nombre 2025
Bacs ordures ménagères 120 L	15 462	15 826	16 026	16 246	**16 301**
Bacs ordures ménagères 240 L	2 516	2 537	2 642	2 459	**2 431**
Bacs des déchets recyclables 240 L	17 073	17 484	17 116	17 888	**17 967**
Bacs collectifs et professionnels OM (660 L)	319	347	337	320	**330**
Bacs collectifs et professionnel TRI (660 L)	**351**	**367 26 bacs cartons (mise en place en 2022)**	**397**	**422 (dont 40 bacs destinés à la collecte des cartons)**	**424 (dont 41 bacs destinés à la collecte des cartons)**

Les zones collectées concernent l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, ainsi que les établissements militaires de la base militaire de l'Ile Longue/Guenvenez et la BAN / Ecole Navale de Lanvéoc (depuis le 01/10/2014). C'est l'entreprise MARC SA qui est titulaire du marché, mais elle sous-traite une partie des collectes et du traitement à la Communauté de Communes. En 2018, MARC SA a repris la gestion de la collecte sur la BAN et l'Ecole Navale de Lanvéoc ; la Communauté de Communes a donc arrêté de collecter ce site au 1er juin 2018. En 2019, le marché a été relancé et la Communauté de Communes est de nouveau sous-traitant de MARC SA, le titulaire. En 2025, le marché a été reconduit pour une durée d'un an.

- Secteurs et fréquences de collecte

Depuis le 1er septembre 2017, les fréquences des collectes sont passées en C 0.5 pour la collecte sélective (toute l'année) et en C 0.5 pour les ordures ménagères sauf en juillet /août, avec passage en C1 de mi-juillet à fin août pour les OM. En 2025, à la suite des résultats de l'étude d'optimisation du service, la fréquence pour les ordures

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

ménagères est passée à une collecte tous les 15 jours toute l'année. Des points d'apports volontaires étant présents sur l'ensemble du territoire, cela ne pose pas de problème de salubrité et d'hygiène (chaque usager pouvant accéder aux PAV grâce à sa carte « déchèterie »).
Un calendrier de collecte était délivré aux usagers chaque année depuis juillet 2017 par voie postale. Cependant, cette distribution représentait un coût financier pour le service et tous les usagers n'étaient pas distribués de manière satisfaisante. Depuis 2022, le calendrier est à détacher dans le magazine communautaire Horizon, téléchargeable ou consultable sur le site internet de la communauté de Communes et à disposition à l'accueil des mairies ainsi qu'à l'accueil de la Communauté de Communes.
En 2025, l'organisation de la collecte reste identique à l'année 2024 et se présente ainsi :

	Tri sélectif et OM
Lundi	**Crozon / Morgat**
	Pont-de-Buis Lès Quimerc'h
Mardi	**Lanvéoc**
	Le Fret / Crozon
	Roscanvel
	Le Faou
Mercredi	**Argol**
	Landévennec
	Crozon / Menez Gorre
	Crozon / CAP/ Croas an doffen
	Rumengol / Pont-de-Buis Lès Quimerc'h « campagnes »
Jeudi	**Camaret**
	Pont-de-Buis Lès Quimerc'h
Vendredi	**Telgruc**
	Rosnoën / « Route des Manoirs » Crozon - Argol -Lanvéoc

Une carte interactive permettant de connaître son jour de collecte et le flux collecté est disponible sur le site de la Communauté de Communes : Rubrique Environnement → Prévention et Gestion des Déchets → carte interactive Déchets
https://experience.arcgis.com/experience/8dcd99a0141549bb8bffc4ee08baa1f7/page/Collecte-des-d%C3%A9chets

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Une étude d'optimisation du service a été menée par le bureau d'études Environnement et Solutions. Des préconisations ont été présentées à l'été 2024 et elles ont été mise en place au 1er janvier 2025 :

- Un rythme de collecte tous les 15 jours toute l'année pour les ordures ménagères et le tri sélectif, y compris en période estivale,
- Un nombre d'accès défini dans la part fixe de la redevance incitative pour les déchets verts comme pour les accès déchèteries,
- La fermeture d'une journée supplémentaire sur la déchèterie de Camaret-sur-Mer.

En avril 2025, le service a réceptionné 3 nouveaux camions équipés de basculeurs électriques afin de limiter la consommation de carburant.





2.3 La prévention des déchets

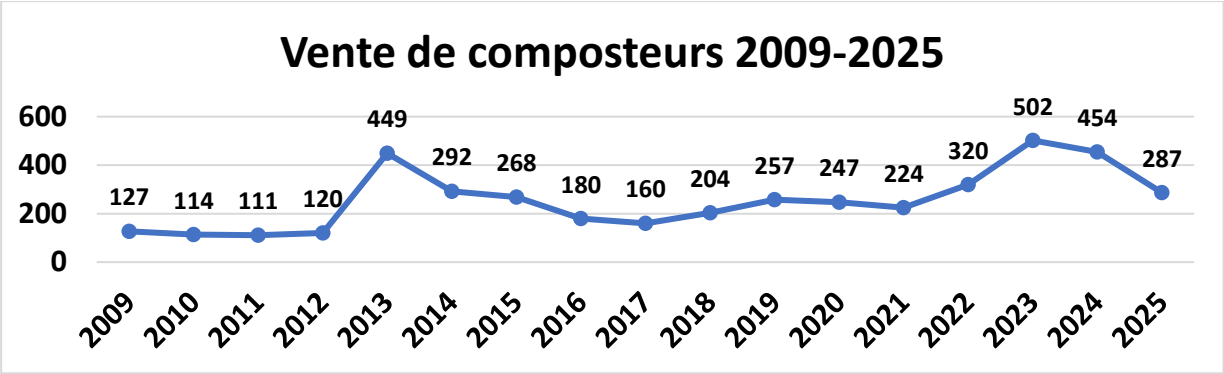
<u>Le compostage individuel :</u>

La Communauté de Communes propose depuis plusieurs années des composteurs pour les usagers vivant en habitation individuelle à prix réduits afin de permettre aux habitants de réduire leur production de déchets fermentescibles issus des ordures ménagères et du jardin. Le service propose 3 types de composteurs :

- 400 litres en plastique **ou** en bois
- 600 litres en bois uniquement

Le nombre de composteurs vendus est de **289** pour l'année 2025 (123 de 400 L plastique, 141 de 400L bois et 25 de 600L bois) contre **475 en 2024, 502 en 2023, 320 en 2022** et 224 en 2021. Ce nombre reste au-dessus de la valeur cible de 100 composteurs vendus par an que nous nous étions fixés. Nous estimons à plus de 4 500 foyers équipés de composteur individuel par la collectivité depuis 2009.
Tous les mercredis matin, la chargée de missions « Biodéchets », qui est également « guide composteur », réalise des petites formations à destination des usagers qui viennent récupérer un composteur.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE



Depuis 2023, les usagers vivant en appartement peuvent bénéficier d'une aide financière de 40 € pour l'achat d'un lombricomposteur ou d'un bokashi, proposée par la communauté de Communes. Pour l'année 2025 le service a comptabilisé 2 aides pour l'achat d'un de ces équipements comme en 2024.

Le service a soutenu un projet de création de mallette pédagogique à destination notamment des scolaires afin de les sensibiliser au compostage. La malette des « Compostioles » permet de présenter de façon le processus du compostage.



En mai et juillet 2025, un MODECOM (Méthode de caractérisation des ordures ménagères) été réalisé grâce au SIDEPAQ. Cela permet notamment de mettre en place des actions sur les déchets toujours présents dans notre bac à ordures ménagères. Le dernier MODECOM remonte à 2019. Les membres du conseil d'exploitation déchets et les agents du service ont pu assister à ce MODECOM et visiter l'usine de valorisation énergétique de BRIEC.



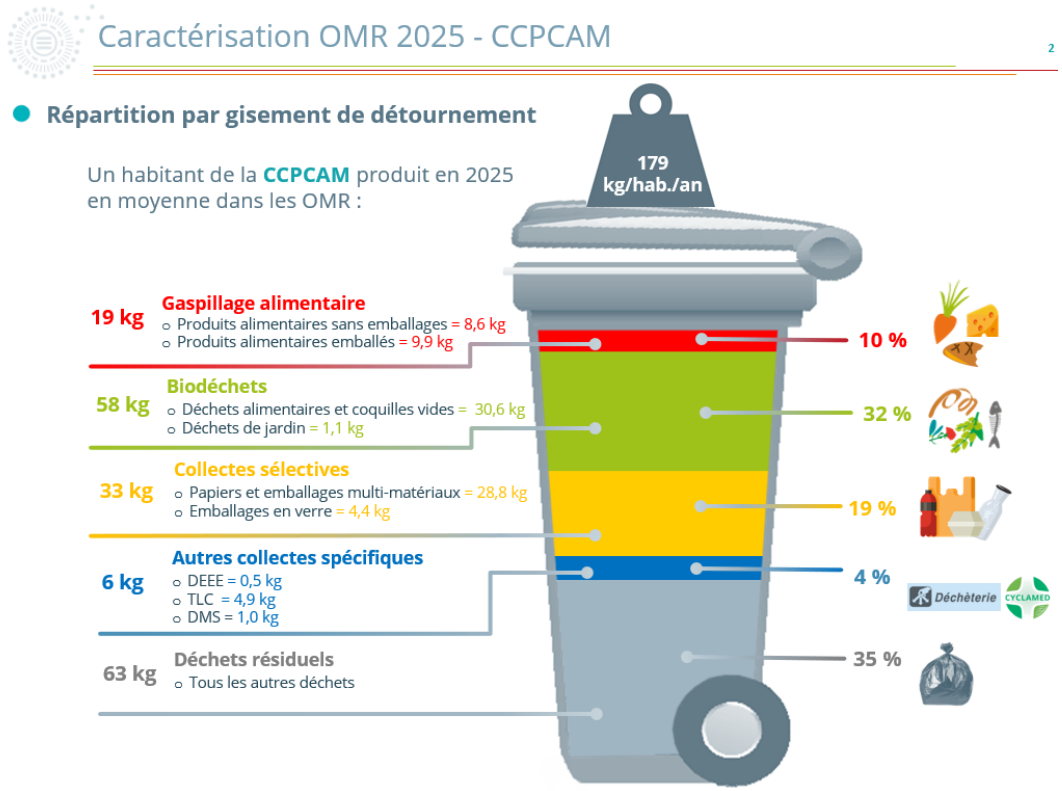








Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE



Le compostage partagé :

L'arrivée d'une chargée de mission « biodéchets » en décembre 2024 a permis de déployer d'avantage le compostage partagé sur le territoire. Actuellement il y a 50 sites en place et 20 en projet.



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

La réduction des végétaux et la gestion dans les jardins

Des animations sur la réduction des végétaux et la gestion de ces derniers dans les jardins ont été réalisées. Un défi « jardin 0 déchet » a été reconduit sur l'année 2025. La chargée de mission « Biodéchets » s'est également rendu sur les différentes déchèteries afin de sensibiliser les usagers. Enfin comme en 2024, une formation à destination des professionnels des jardins et des services techniques a eu lieu au cours de l'année. Elle avait pour but de les sensibiliser sur la gestion des végétaux. Le matin, ils ont pu se former en salle grâce à l'intervention de la Maison de la Bio sur la gestion alternative des végétaux. L'après-midi, une visite de l'usine de valorisation des fermentescibles était programmée.







Dans un objectif de réduction des déchets verts, la Communauté de Communes propose depuis quelques années des bons pour la location d'un broyeur à végétaux utilisables chez deux entreprises spécialisées ayant passé une convention avec la Communauté de Communes. Les usagers peuvent retirer 2 bons de 25 € par an. En 2025, 96 bons ont été retirés (97 bons en 2024 et 47 en 2023).

L'opération « Sapin Malin » a été renouvelée cette année. La déchèterie de Kerdanvez à Crozon étant en travaux il a été décidé par les membres du conseil d'exploitation déchets de faire des opérations dans les communes volontaires. Des zones ont donc été définies sur les communes de Camaret-sur-mer, Lanvéoc, Pont-de-Buis Lès Quimerc'h et Telgruc-sur-mer.
Cette année c'est l'entreprise ESATCO qui a réalisé la prestation de broyage.







Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Le tri sélectif :

Le service communique régulièrement auprès des usagers sur les consignes de tri sélectif. Des articles sont publiés dans le bulletin communautaire, dans la presse et sur le site internet. De plus, si le service constate du mauvais tri dans le bac des déchets recyclables, il contacte les usagers par téléphone ou par courrier afin de les sensibiliser sur les bons gestes de tri. De plus, les équipes continuent à mettre des rubalises sur les bacs mal triés.





Des visites au centre de tri Triglaz à Plouédern peuvent également être organisées pour les usagers et/ou le personnel.

Sensibilisation des professionnels :

Dans le cadre de l'optimisation du service, la grille tarifaire des professionnels sera revue pour l'année 2026. Le but étant de les facturer au service réel et de les inciter à trier leurs déchets en 7 flux comme définit par la règlementation. 2 réunions d'informations ont été réalisées sur le territoire en 2025 (1 à Crozon et 1 au Faou) afin d'anticiper ce changement de tarification. Cela permet également de leurs repasser les consignes sur le tri des déchets et les bonnes pratiques à adopter.

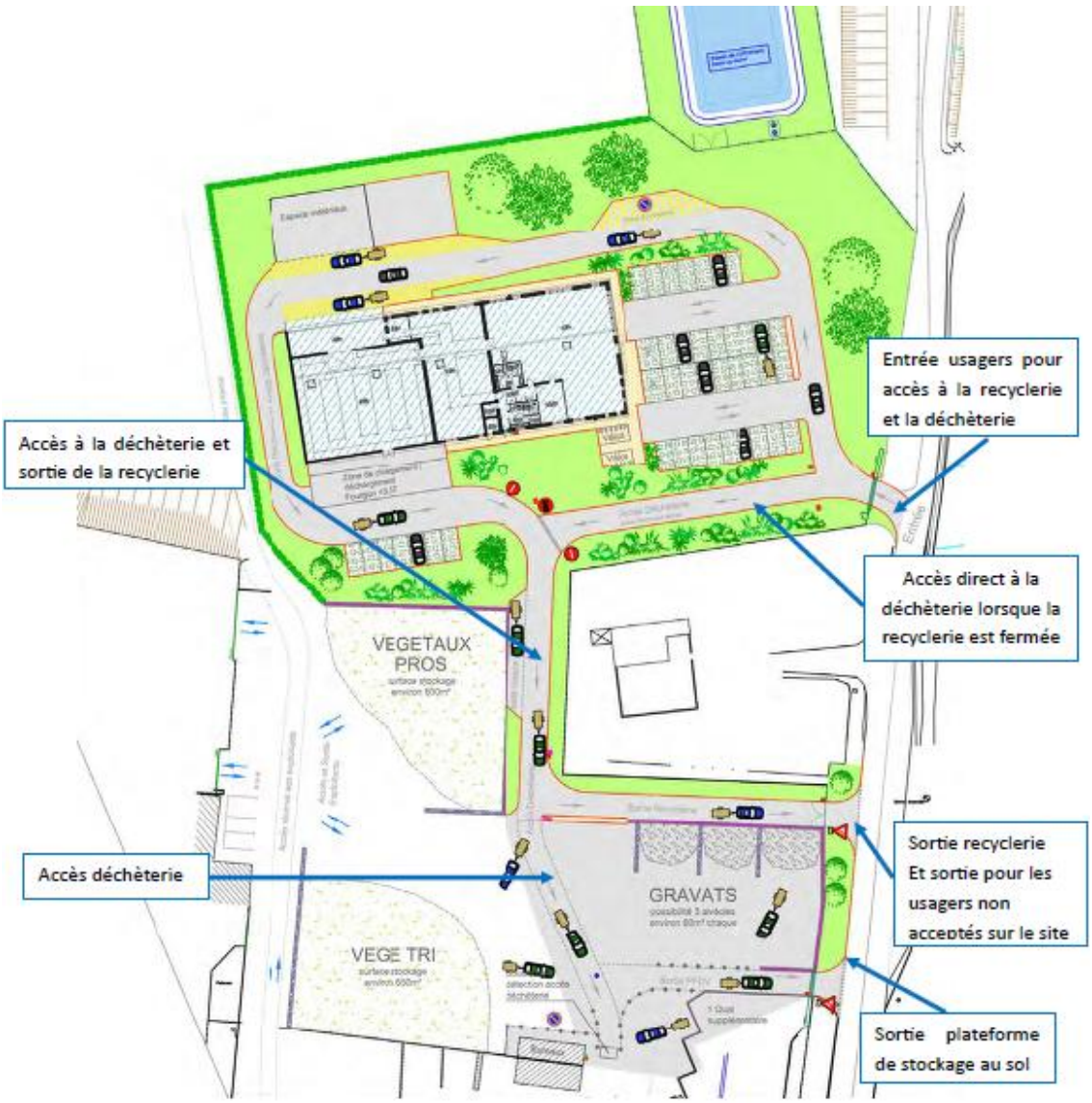
La réduction des déchets :

La Communauté de Communes a également mis en place une subvention pour l'achat de couches lavables. En 2025, 4 familles ont bénéficié de cette aide de 50 € (7 en 2024, 3 en 2023, 2 familles 2022 et 2021).
Une aide financière pour l'achat de textiles sanitaires lavables, notamment à destination des femmes avec une aide de 30 € pour l'achat de protections féminines lavables est reconduite sur l'année 2025. 13 femmes ont bénéficié de cette aide (12 femmes en 2024).



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Les travaux pour la nouvelle ressourcerie ont débuté en septembre 2025.



Plan « projet »

Enfin depuis 2022, le 2ème PLPDMA est en place sur le territoire. Il a été voté le 27 juin 2022 en conseil communautaire. Il est disponible sur le site de la Communauté de Communes.
Des ateliers de co-constructions se sont déroulés avec les partenaires intégrés au programme.
Une consultation publique a été menée durant 2 mois avant que le PLPDMA soit voté. Un bilan annuel est réalisé.



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

2.4 Evolution de l'organisation de la collecte

La fréquence de collecte pour les ordures ménagères a changé en 2025. En effet, désormais la collecte est réalisée en C0,5 toute l'année y compris en période estivale. En 2024 la collecte était effectuée en C0.5 pour les ordures ménagères, sauf de mi-juillet à fin août (C1).

Le prestataire du système d'identification des puces RFID des bacs est toujours Simpliciti depuis 2021.

Le service Prévention et Gestion des Déchets a travaillé toute l'année sur les nouvelles collectes en PAP dans le cadre de l'optimisation du service. Elle devrait être mise en place au 1er février 2026.

3 – LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

NB : *En 2010, année référence, le territoire n'était pas le même qu'actuellement. En effet, l'année 2017 a marqué la fusion entre la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon et la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime. Par conséquent, les tonnages 2010 ci-dessous sont une estimation faite en 2020 en fonction de la population DGF 2020 et celle de l'année 2010 afin d'être au plus près de la réalité (Tonnage CCPC 2010 *(Population DGF CCPCAM 2020 / Population DGF CCPC 2010)) = Tonnage CCPC 2010 * 1,42.*

Ordures ménagères et déchets recyclables

- Collecte GPO

Pour faire face aux variations saisonnières, des collectes GPO (Gros Producteurs d'Ordures) sont mises en place. Les Gros Producteurs d'Ordures regroupent certains commerçants, les campings et les centres de vacances. Les fréquences sont différentes pour ces structures, qui peuvent être en C0.5, C1, C2 et C3 maximum sur la période estivale. Ces tonnages sont intégrés dans les tonnages généraux des ordures ménagères et du tri sélectif.
Chaque professionnel doit avoir signé un contrat avec le service. Celui-ci permet notamment de mettre à jour les listings pour les collectes GPO de la saison et de l'année. Par la suite, un espace destiné aux professionnels est mis en place sur le site internet de la collectivité et les professionnels peuvent y retrouver leur planning de l'année ainsi que le mémo tri.
En 2025, dans le cadre de l'optimisation du service l'offre proposée a été revue. Désormais les professionnels peuvent avoir une collecte en C2 maximum. Le service a également travaillé sur une nouvelle grille tarifaire correspondant au service réellement réalisé et intégrant des fréquences de collecte en fonction de la saisonnalité. Ces tarifs ont été votés en 2025 pour une application au 1er février 2026.
2 réunions d'informations ont eu lieu avant la saison 2025 afin d'informer les professionnels et les sensibiliser à la nouvelle grille tarifaire et aux actions qu'ils peuvent mettre en place pour réduire leur production de déchets. Un accompagnement personnalisé peut être réalisé par la chargée de prévention.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

❖ Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères **collectées**

OM (t)	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Com Com	6 957	4 131	4 166	4 368	4 349	4 274	4 045	**4 022**
IL	0	249	210	194	182	154	129	**137**
Total (t)	6 957	4 380	4 376	4 562	4 531	4 428	4 174	**4 159**

❖ Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères et des déchets assimilés **incinérés**

OM (t)	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Com Com	7 013	4 131	4 166	4 368	4 349	4 274	4 045	**4 022**
Ile Longue	353	249	210	194	182	154	129	**137**
Ile longue et Ecole Navale/BAN (sites collectés par MARC SA)	-	47*	195*	247	178	211	184	**137**
Sous Total	7 366	4 427	4 571	4 809	4 709	4 639	4 358	**4 296**
Incinérables	1 113	719	793	824	785	772	863	**881**
Refus de tri	183	411	328	271	362	341	305	**348**
TOTAL (t)	8 662	5 557	5 692	5 904	5 856	5 752	5 526	**5 525**

**Depuis le nouveau marché en juin 2019 pour la collecte et traitement des établissements militaires, nous comptabilisons également les dépôts effectués par MARC SA dans notre fosse OM. Il est pris en compte dans nos tonnages incinérés au SIDEPAQ.*

❖ Evolution des tonnages **collectés** tri

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Com Com	1 527	2 181	2 137	2 215	2 093	2 087	2 033	**1 985**
IL	0	18	8	19	25	35	41	**42**
TOTAL (t)	1 527	2 199	2 145	2 234	2 118	2 122	2 074	**2 027**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

❖ Evolution des tonnages **valorisés** en tri sélectif

	2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025
Centre de tri	APF	SOTRAVAL	APF	SOTRAVAL	SOTRAVAL	SOTRAVAL	SOTRAVAL	SOTRAVAL	**SOTRAVAL**
Tonnages envoyés aux CT (t)	1 637	404	1 174	811	2 084	2 013	1 986	1 966	**1 978**
Taux de refus moyen (%)	13	35*	12	23*	13	18	16	15.5	**17.48**
Refus de tri (t)	297	114	141	187	271	362	318	305	**348**
Tonnage valorisé (t)	1 424	263	1 033	624	1 813	1 651	1 668	1 660	**1 630**

**Depuis juin 2020, le centre de tri de TRIGLAZ est opérationnel pour trier les extensions des consignes de tri. Il y a un écart entre le taux de refus moyen des APF et de SOTRAVAL sur 2020, car une partie de nos extensions n'étaient pas triées lorsqu'elles étaient envoyées à TRIGLAZ. Elles partaient alors en incinération.*

Nous constatons en 2025 une augmentation de notre taux de refus. Des actions de communication et contrôle tri sont menées tout au long de l'année. Un saisonnier a été recruté cette année pour assurer une mission de contrôle de bac. Des flyers étaient ensuite déposés dans les boîtes aux lettres afin de sensibiliser les usagers. Les bacs de tri sélectif sont également pucés, ce qui permet d'identifier les mauvais trieurs. Les équipes de collecte peuvent également apposer une rubalise sur la poignée du bac de tri pour signaler un mauvais tri et identifier la puce pour informer les agents à l'accueil.





Collecte de verre

❖ Organisation

Le verre déposé dans des conteneurs spécifiques, répartis sur l'ensemble du territoire, est collecté en régie par un agent de la Communauté de Communes. Il est stocké au centre de transfert de Kerdanvez, puis chargé et transporté par la société Le GOFF – Ergué vers l'usine de recyclage. Certains apports sont envoyés directement en régie par un chauffeur de la Communauté de Communes. En 2025, il a livré 22 tonnes directement vers Ergué-Gabéric (29). Il s'agit essentiellement des tonnages collectés lors des tournées dans l'Est du territoire.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

❖ Description des conteneurs

132 conteneurs à verre, dont 22 situés sur des terrains privés, sont actuellement implantés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Cela représente 1 conteneur pour 221 habitants (en tenant compte de la population DGF 2025). La moyenne nationale est de 1 colonne pour 250 habitants.

❖ Evolution des tonnages collectés et valorisés

Année	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Tonnage collecté* (t)	1 323	1 671	1 556	1 559	1 515	1 500	1 487	**1 522**
Tonnage Total valorisé (t)	1 843	1 723	1 837	1 932	1 908	1 882	1 851	**1 794**

**Il y a une différence entre les tonnages collectés sur le territoire par nos agents et les tonnages valorisés car les usagers peuvent aussi déposer directement leur verre sur la plateforme verre à Kerdanvez. C'est à cet endroit que le verre est chargé par le prestataire.*

Déchèteries :

La Communauté de Communes gère le gardiennage des déchèteries en régie. Depuis le 2 mai 2007, elle assure en régie le transport des caissons des déchèteries intra-presqu'île (déchèteries de Camaret et Crozon) pour 4 flux (bois / gravats / déchets verts / incinérables).
La Communauté de Communes a également acheté des caissons pour réaliser ces transferts.

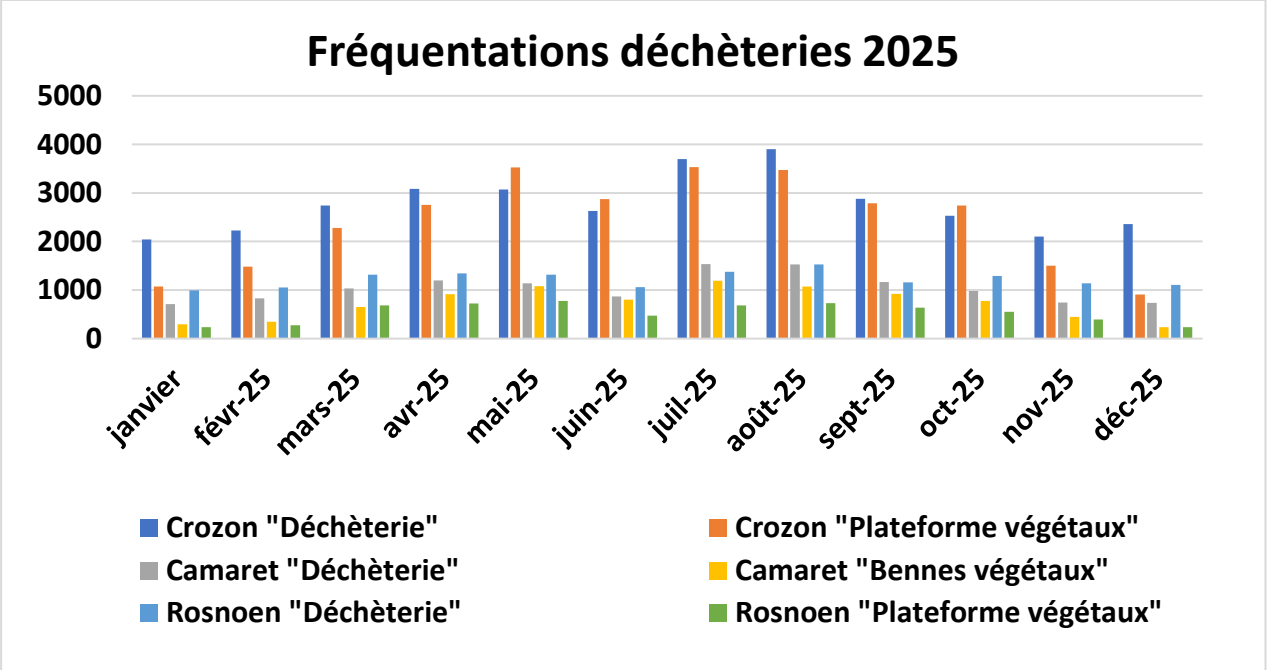
Un gardien est chargé de la gestion et de l'exploitation de chaque déchèterie. Depuis la fusion au 1er janvier 2017, le territoire compte 3 déchèteries : la déchèterie de Navarrou à Camaret-sur-Mer, la déchèterie de Kerdanvez à Crozon et la déchèterie de Kerguélen à Rosnoën.

Depuis le 1er janvier 2020, les entrées en déchèteries sont comptabilisées et facturées au-delà de 15 passages. Depuis le 1er janvier 2025, suite au constat de l'étude d'optimisation du service, les entrées côté déchets verts sont également facturées au-delà d'un forfait de 15 passages.

Les travaux pour la nouvelle ressourcerie ont débuté en septembre 2025. Une réorganisation de la déchèterie de Crozon est également en cours afin d'optimiser le parcours de usagers.

Grâce aux contrôles d'accès, nous avons pu recenser les données de fréquentation des 3 déchèteries :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE



Nous constatons que la déchèterie de Crozon est la plus fréquentée avec un pic d'activité pendant les mois de mai, juillet et août. 2 gardiens sont présents sur le site à l'année.
Les déchèteries de Camaret et Rosnoën ont des fréquentations similaires. Depuis le 1er janvier 2025 la déchèterie de Camaret est fermée une journée supplémentaire (le lundi). Elle est donc ouverte sur la même fréquence que Rosnoën.
Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation sur notre territoire en juillet et août, un agent supplémentaire est affecté certains jours aux déchèteries de Crozon et Camaret.

En déchèterie, les déchets collectés sont les suivants :

- les déchets verts (pelouse, branches d'arbre …),
- les cartons,
- les encombrants (laine de verre, laine de roche, fenêtre en bois …),
- la ferraille,
- les gravats (parpaings, briques …),
- les incinérables,
- les huiles végétales,
- les huiles de vidange,
- les déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI),
- les déchets dangereux spécifiques (DDS),
- le verre,
- le bois,
- les vêtements,
- le polystyrène,
- le mobilier depuis octobre 2014 avec Eco maison
- les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)
- les huisseries PVC et aluminium
- les articles de Bricolage et de Jardin Thermique
- les articles de Sport et Loisirs

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

La déchèterie de Kerdanvez à Crozon :

- Description des conteneurs présents :
 - 3 caissons de 30 m³ (1 encombrant + 1 ferraille + 1 incinérables),
 - 1 caisson de 30 m³ (carton),
 - 1 local en dur pour les DDS,
 - 4 bidons de 200L (huile de friture),
 - 1 cuve enterrée de 2500 l (huile de vidange),
 - 2 fûts de 200 l pour le stockage des piles,
 - 1 conteneur de 600 l pour les néons,
 - 1 conteneur de 600 l pour les ampoules,
 - 2 géobox de 600 l pour les batteries,
 - Des boites pour les DASRI,
 - 4 armoires pour vêtements,
 - 1 caisson de 35m³ pour Eco maison,
 - 1 caisse palette pour les D3E,
 - 1 caisson maritime pour la recyclerie,
 - 1 caisson de 30 m³ pour les plaques de plâtre,
 - 1 benne de 10m³ pour les pneus,
 - 1 presse à polystyrène,
 - 1 benne PAM (petits appareils en mélange) + Hors froid,
 - 1 caisse capsules Nespresso,
 - 1 caisse radiographie
 - 1 conteneur maritime pour les articles de bricolage et de jardin thermiques + articles de sport et de loisirs (REP ABJ / ASL)
 - 1 espace pour les huisseries (palette à dosseret),
 - 1 plateau pour stocker et évacuer les palettes.

La déchèterie de Navarrou à Camaret-sur-Mer :

- Description des conteneurs mis en place :
 - 6 caissons de 30 m³ (1 encombrant + 1 ferraille + 1 incinérables + 3 végétaux),
 - 1 caisson de 30 m³ (carton),
 - 1 caisson de 10 m³ (gravats),
 - 1 petite armoire + 1 auvent pour les DDS,
 - 1 cuve enterrée de 2000 l (huile de vidange),
 - Bidons de 30 l (huile de friture),
 - 1 fût de 200 l pour le stockage des piles,
 - 1 conteneur pour les néons,
 - 1 conteneur pour les ampoules,
 - 1 géobox de 600 l pour les batteries,
 - Des boîtes pour les DASRI,
 - 2 armoires pour vêtements,
 - 1 caisson de 30 m³ pour le bois,
 - 1 caisse palette pour les D3E,
 - 1 benne de 10m³ pour les pneus,
 - 1 caisson de 15 m³ pour le plâtre,
 - 1 presse à polystyrène,
 - 1 caisse PAM + Hors froid,
 - 1 caisse capsules Nespresso,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

- 1 caisse radio
- 1 conteneur pour les articles de bricolage et de jardin thermiques et articles de sport et de loisirs (REP ABJ ASL, conteneur offert)
- 1 espace pour les huisseries (palette à dosseret)

La déchèterie de Kerguelen à Rosnoën :

- Description des conteneurs mis en place :
 - 4 caissons de 30 m³,
 - 1 benne encombrants
 - 1 benne incinérables,
 - 2 bennes bois
 - 1 caisson de 30 m³ (cartons),
 - 1 caisson de 30 m³ (D3E Hors Froid),
 - 1 caisson de 30 m³ PAM
 - 1 armoire DDS,
 - 1 cuve aérienne de 2 000 l (huile de vidange),
 - 2 fûts de 200 l pour le stockage des piles,
 - 1 conteneur pour les néons,
 - 1 Conteneur pour les ampoules,
 - 1 géobox de 600 l pour les batteries,
 - 2 armoires pour vêtements,
 - 1 caisson palette pour PAM rechargeable,
 - 1 caisse TV
 - 1 benne de 10m³ pour les pneus,
 - Des boîtes pour les DASRI,
 - 1 alvéole gravats,
 - Des bidons huile de friture,
 - 1 caisson de 30 m³ pour le plâtre avec toit coulissant
 - 1 espace pour les huisseries (palette à dosseret)
 - 1 caisse capsules Nespresso,
 - 1 caisse radio.

En 2025, nous avons renouvelé l'opération de collecte des coquillages après les fêtes de fin d'année. Nous avons mis en place un conteneur dans chaque déchèterie afin que les usagers puissent y déposer des coquillages, coquilles …

La valorisation des mégots est prolongée, convention avec l'entreprise MEGO.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

❖ Evolution des tonnages collectés par type de déchets :

	Type de déchets (Hors déchets verts)						
	2010	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Encombrants (t)	843	582.3	609.7	543	503.35	670.94	**610.04**
Cartons (t)	168	217.1	265.5	250.8	245.10	249.92	**247.10**
Ferrailles (t)	655	483.5	510.5	447.5	419.41	493	**442.87**
Gravats (t)	1 529	982.3	1 189.3	1 308.2	1 555.68	1 386.06 Déchèteries + pont bascule professionnels (504)	**1 506.03**
Batteries (t)	3	8	9	5	5.28	10.88	**10.16**
Incinérables (t)	1 113	793.4	823	785.3	771.62	862.85	**885.51**
Huile de vidange (t)	11	12.7	12.3	16.7	13.3	16.29	**21.33**
Huile végétale (t)	4	3.2	6.7	3.9	4.26	3	**3.89**
DDS (t) éco-organisme	26	31.7	38.8	38.3	40.64	45.89	**41.65**
DDS (t) hors Eco-organisme	0	13	13.3	13.6	13.63	16.34	**17.50**
DAS (t)	0.7	0.3	0.4	0.3	0.6	0.3	**0.2**
Bois (t)	1 531	1 037.1	1 159	1 161.7	1 133.4	1 186.92	**1 072.04**
D3E (t)	217	278	298.5	288.3	283.69	308.90	**297.56**
Placoplatre	0	90.7	92.9	69.6	70.5	69.12	**65.36**
Polystyrène (t)	17	0	0	0	6.26	4.84	**0**
Pneus	0	11.8	13.9	14.3	15.1	16.25	**21.96**
Mobilier	0	577.8	596.8	627.1	736.51	791.16	**875.04**
TOTAL (t)	6 118	5 123	5 640	5 574	5 818	6 637	**6 118**
TOTAL (t) Hors gravats	4 589	4 141	4 451	4 266	4 262	4 747	**4 612**
% de variation entre année N et N-1	-	- 16.26 % (total général) - 9.76 % (hors gravats)	+ 10.09 % (total général) + 7.49 % (hors gravats)	- 1.17 % (total général) - 4.16 % (hors gravats)	+ 4.37 % (total général) - 0.09 % (hors gravats)	+ 14.08 % (total général) + 11.38 % (hors gravats)	**- 7.82 % (total général)** **- 2.84 % (hors gravats)**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Précisions sur quelques tonnages répartis par déchèteries :

Tonnes	CAMARET	CROZON	ROSNOËN	TOTAL
Encombrants	134.90 *2024 : 169.88*	262.14 *2024 : 232.48*	213 *2024 : 268.58*	610.04 *2024 : 670.94*
Incinérables	201.24 *2024 : 218.72*	426.17 *2024 : 398.41*	258.10 *2024 : 245.72*	885.51 *2024 : 862.85*
Cartons	40.94 *2024 : 45.40*	132.70 *2024 : 128.36*	73.46 *2024 : 76.16*	247.10 *2024 : 249.92*
Ferrailles	87.08 *2024 : 105.12*	248.76 *2024 : 267.70*	107.03 *2024 : 120.18*	442.87 *2024 : 493*
Gravats	325.59 *2024 : 286.96*	846.56 *2024 : 968*	333.88 *2024 : 401.88*	1 506.03 *2024 :* *1 656.84*
Batteries	(Stockées à Crozon)	10.16 *2024 : 10.88*	(Stockées à Crozon)	10.16 *2024 : 10.88*
DDS éco-organisme	10.84 *2024 : 10.35*	22.89 *2024 : 27.59*	7.92 *2024 : 8.50*	41.65 *2024 : 46.44*
DDS hors éco-organisme	4.02 *2024 : 4.77*	8.79 *2024 : 7.78*	4.68 *2024 : 3.68*	17.49 *2024 : 16.23*
Bois	187.75 *2024 : 256.98*	610.89 *2024 : 608.08*	273.40 *2024 : 321.88*	1 072.04 *2024 :* *1 186.94*
D3E	62.97 *2024 : 78.63*	157.47 *2024 : 155.54*	77.12 *2024 : 74.73*	297.56 *2024 : 308.90*
Placoplâtre	11.72 *2024 : 8.96*	38.68 *2024 : 44.98*	14.96 *2024 : 15.18*	65.36 *2024 : 69.12*
Mobilier	176.16 *2024 : 192.42*	502.52 *2024 : 434.87*	196.36 *2024 : 163.87*	875.04 *2024 : 791.16*
TOTAL	1 243.21 *2024 : 1 378.19*	3 267.73 *2024 : 3 284.67*	1 559.91 *2024 : 1 700.36*	6 070.85 *2024 :* *6 363.22*
% de variation entre 2024 et 2025	**- 9.79 %**	**- 0.52 %**	**- 8.26 %**	**- 4.59 %**

Nous pouvons constater une diminution des déchets déposés dans nos déchèteries. L'année 2024 avait été exceptionnelle avec la tempête CIARAN de novembre 2023 qui avait eu un impact sur les apports en déchèteries et notamment sur les encombrants, ferrailles et gravats.

Les 3 déchèteries acceptent les professionnels. Ils peuvent accéder en illimité aux sites sur les horaires d'ouvertures et sont facturés en fonction de leurs dépôts. Il s'agit d'une facturation au volume. Depuis mai 2022, une application sur les smartphones des gardiens permet cette facturation. Les bons sont intégrés directement dans le logiciel de facturation E-reom d'ATPMG.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

En février 2025, une caractérisation des encombrants a été réalisée sur le site des recycleurs bretons à Guilers.
Le rapport final est annexé au rapport annuel.











- Déchets verts / Usine de compostage :

La plateforme de broyage de déchets verts, située à l'arrière de la déchèterie de Kerdanvez, reçoit directement les déchets végétaux des professionnels conventionnés et des CESU, et des particuliers qui ont un gros volume à déposer. Le volume total déposé en 2025 pour les végétaux de de 4 172 tonnes soit 29 800 m³ de déchets verts brut (5 797 tonnes en 2024).

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

Le tonnage comprend les apports à Crozon, Camaret et Rosnoën. Certains tonnages ont fait l'objet d'une estimation en fonction de la fréquentation car le service n'a pas la capacité de peser tous les apports.
Les apports sont répartis comme suit :
- Professionnels sur la plateforme de Crozon : **1 458** tonnes (réel pont bascule) (1 685 tonnes en 2024, 1387 tonnes en 2023),
- Particuliers sur la plateforme de Crozon : **1 781** tonnes (estimation) (2 777 tonnes en 2024, 1 897 tonnes estimées en 2023),
- Particuliers et professionnels dans les bennes de Camaret : **538** tonnes (réel bennes transitées de Camaret vers la plateforme de Crozon) (913 tonnes en 2024, 760 tonnes en 2023),
- Particuliers et les professionnels sur la plateforme de Rosnoën : **394** tonnes (estimation) (575 en 2024, 439 tonnes estimées en 2023).
Aucune réception d'algues vertes n'est à enregistrer cette année.

Depuis le 1er janvier 2025, dans une politique de réduction des déchets et des coûts, les usagers disposent également d'un forfait pour leurs apports de végétaux. 15 passages sont compris dans leur forfait (illimité avant 2025). Cela peut expliquer les baisses de tonnages réceptionnés.

Quantité de végétaux réceptionnés et traités

Année	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quantité reçue (en tonne)	6 565	4 725	4 525	3 780	3 889	4 483	5 797	**4 172**
Volume broyé (m³)	13 130	11 250	10 773	9 000	9 260	10 674	13 803	**9 933**
Volume brut (m³)	39 390	33 750	32 319	27 000	27 779	32 021	41 407	**29 800**

Le volume brut de déchets verts représente 3 fois le volume broyé : pour 1 m³ de déchet vert brut, le service reçoit environ 0,140 tonne de broyat. Le tonnage reçu pour 2025 est donc de 3 777 tonnes sur l'usine de valorisation des fermentescibles à Crozon (5 222 tonnes en 2024). Les 394 tonnes déposées sur la plateforme de Rosnoën sont traitées directement sur ce site (broyage et criblage). Cela permet de mettre à disposition des usagers du compost comme pour la déchèterie de Crozon.

Nous pensons que la tempête CIARAN survenue en novembre 2023 a très largement contribué à l'augmentation des apports en 2024. Pour 2025, le forfait intégré à la redevance incitative eu une incidence sur les apports en déchèterie.

Aujourd'hui, les déchets verts représentent 185 kg/hab (pop INSEE) contre 224 kg/habitant en 2010. Les quantités diminuent, mais nous sommes toujours largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 61 kg/habitant. Dans le Finistère, la moyenne se situe à 164 kg/habitant. Les conditions climatiques jouent également un rôle important dans la production de végétaux.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

La Communauté de Communes a poursuivi son opération de mise à disposition de compost gratuit pour les usagers. En 2025, 2 055 tonnes de compost ont été données aux agriculteurs (2 268 tonnes en 2024) et 225 tonnes aux particuliers (230 tonnes en 2024).

En décembre 2025, des travaux de réparation des bio-filtre ont été réalisés.







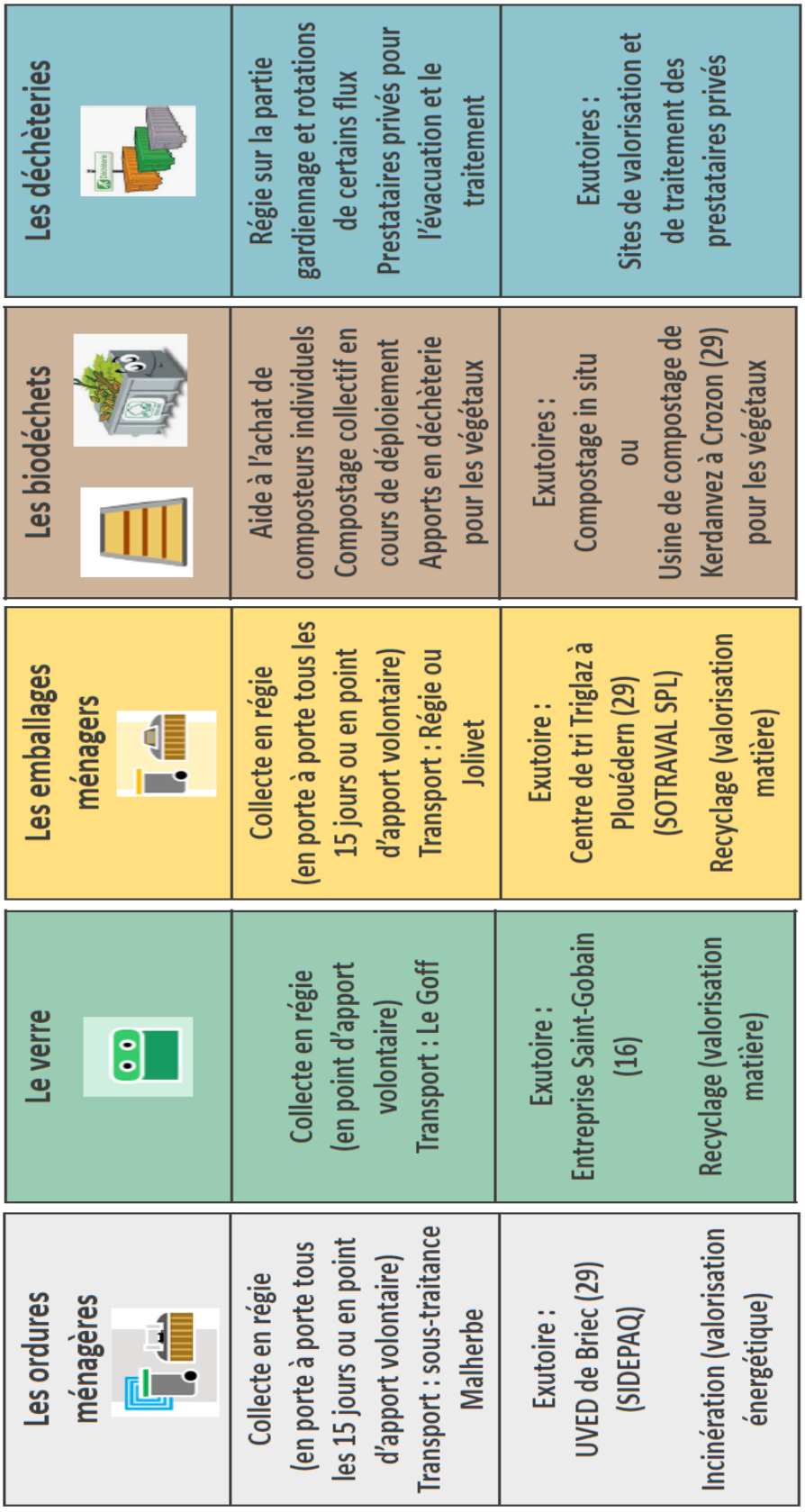




Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

4– LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

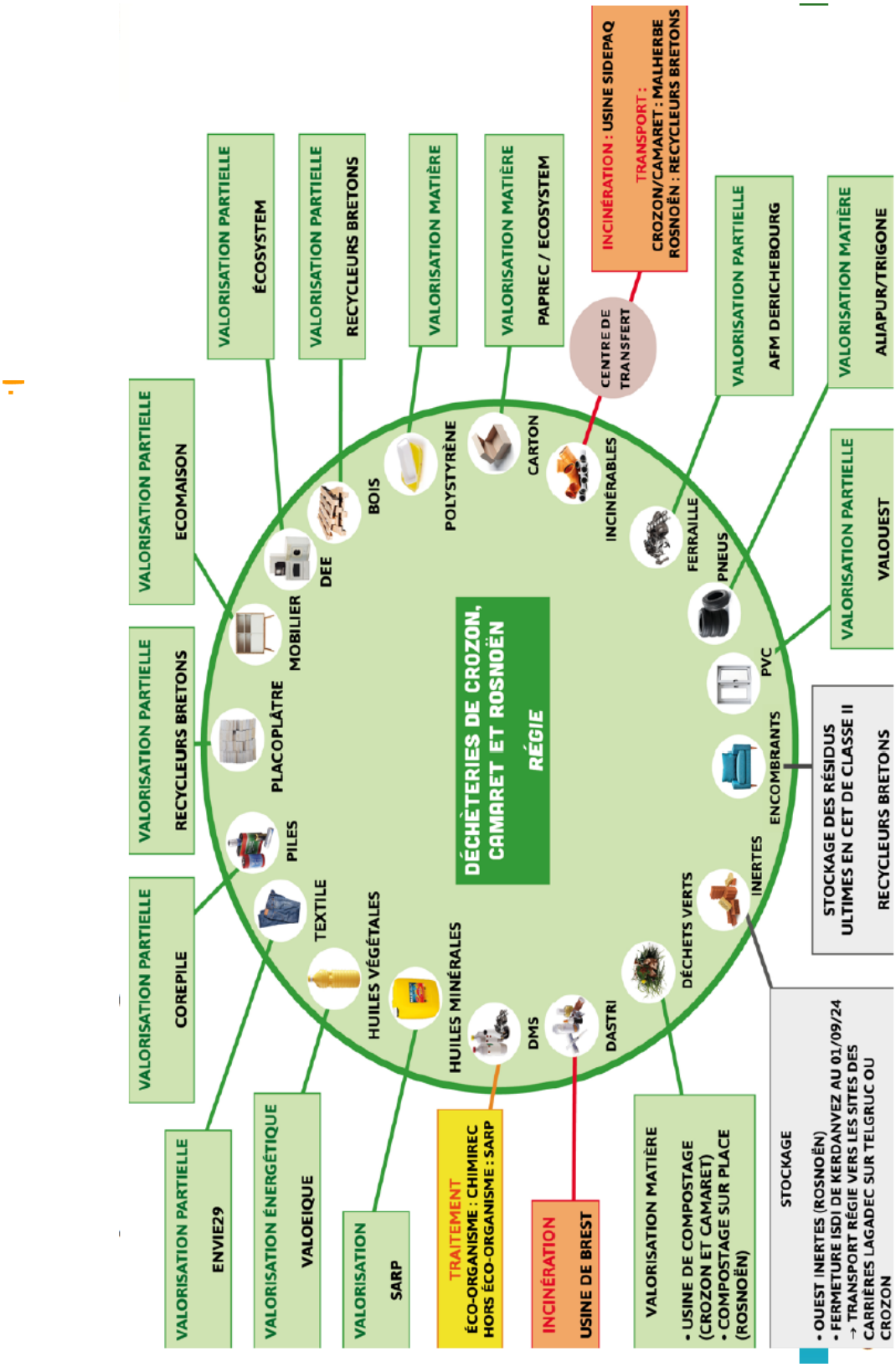
4.1 Schéma explicatif de la collecte



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

4.2 Schéma représentatif de l'exploitation des déchèteries

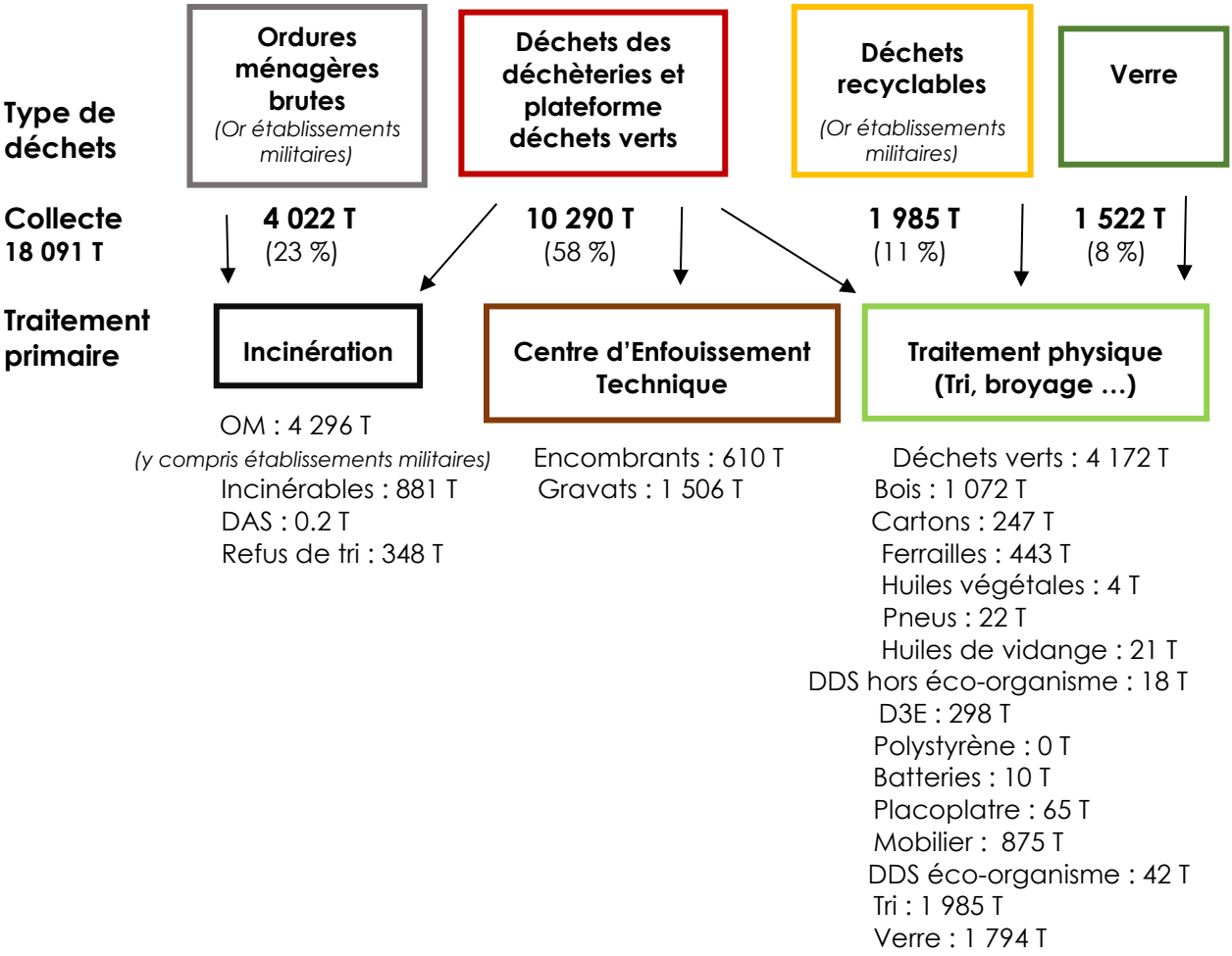
❖ Mêmes prestataires sur nos 3 déchèteries depuis le renouvellement de marchés en juillet 2023 :



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

5 – LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN 2025

Le synoptique suivant décrit par type de déchets les tonnages valorisés en 2025.



Année 2025	**(28 %)**	**(16 %)**	**(56 %)**
Année 2024	**(26 %)**	**(14 %)**	**(60 %)**
Année 2023	**(30 %)**	**(11%)**	**(59%)**
Année 2022	**(24 %)**	**(18%)**	**(58%)**
Année 2021	**(24 %)**	**(18%)**	**(58%)**
Année 2020	**(23 %)**	**(16%)**	**(61%)**
Année 2019	**(24 %)**	**(17%)**	**(59%)**
Année 2018	**(22 %)**	**(19%)**	**(59%)**
Année 2017	**(22%)**	**(18%)**	**(60%)**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

6- BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

6.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service en 2025

	DEPENSES 2024	DEPENSES 2025	RECETTES 2024	RECETTES 2025
FONCTIONNEMENT	4 309 831	**4 413 546**	4 409 797	**4 614 491**
INVESTISSEMENT	889 236	**1 387 100**	873 137	**933 265**
TOTAL	5 199 067	**5 800 646**	5 282 934	**5 547 756**

Résultat exploitation 2025 : *- 252 890 €*
NB : *résultat d'exploitation N-1 = 3 902 487 €*

6.2 Coût aidé du service public

	2024	2025
CHARGES (A)	5 135 062	**5 800 645**
RECETTES (B)	2 272 433	**2 584 738**
CONTRIBUTIONS	2 833 770	**3 078 380**
COÛT AIDE TTC (A-B)	2 862 629	**3 215 907**
COÛT AIDE PAR HABITANT*	99 €	**110 €**

**Base habitants DGF 2025 : 29 218*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

7- STRUCTURE DU COÛT

7.1 Nature des charges

CHARGES TTC 2025				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	En €/Hab
Collecte des Omr	1 617 998,33	760 610,99	2 378 609	81
Collecte sélective	1 090 211,40	27 058,24	1 117 270	38
Collecte du verre	115 460,79	-	115 461	4
Déchèteries	1 181 550,78	496 460,24	1 678 011	57
Usine de compostage	299 456,83	-	299 457	10
Autres charges	108 867,67	102 970,10	211 838	7
TOTAL	4 413 545,80	1 387 099,57	5 800 645	

7.2 Nature des produits

PRODUITS TTC 2025				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	En €/Hab
RIEOM	3 078 379.54		3 078 379.54	105
Collecte des Omr	86 147.79	48.86	86 196.65	3
Collecte sélective	1 067 274,92	-	1 067 275	37
Collecte du verre				
Déchèteries	181 590,15	60 000,00	241 590	8
Usine de compostage	125 000,00	-	125 000	4
Autres charges	76 098,48	873 216,17	949 315	32
TOTAL	4 614 490.88	933 265.03	5 547 755.91	

7.3 Prestataires privés

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

SERVICE	PRESTATAIRES	PRESTATIONS	MONTANT
DECHETERIE	SOTRAVAL	Broyage des déchets verts	52 409
	SIDEPAQ	Incinérables déchèterie	31 821
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement du bois - Crozon/Camaret/Rosnoën	96 296
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement des encombrants - Crozon/Camaret/Rosnoën	197 424
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement du plâtre - Crozon/Camaret/Rosnoën	15 069
	PAPREC	Transport et traitement du carton - Crozon/Camaret/Rosnoën	22 625
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement refus de criblage Crozon/Rosnoën	27 856
	RECYCLEURS BRETONS	Collecte et traitement des incinérables Rosnoën (Envoi à l'UVED de Briec, SIDEPAQ)	15 213
	AFM RECYCLAGE	Collecte des batteries	836
	OUEST INERTE	Collecte et traitement des gravats Rosnoën	7 097
	TRIGONE	Transport et traitement des pneumatiques	2 442
	AFM RECYCLAGE	Collecte et traitement ferraille	15 208
	SARP OUEST	Collecte et traitement DDS - Crozon/Camaret/Rosnoën	24 528
	VALOUEST	Collecte des menuiseries	6 657
	CARRIERE LAGADEC	Prestation déchets inertes	10 763
ORDURES MENAGERES	SIDEPAQ	INCINERATION DES OM	604 851
COLLECTE SELECTIVE	SOTRAVAL	Prestation tri sélectif	308 853
	SOTRAVAL	Refus de tri sélectif	67 938
	TRANSPORT JOLIVET	Transport d'emballage ménagers	14 559
	TRANSPORT LE GOFF	Transport et traitement du verre	14 390
USINE VALORISATION COMPOSTAGE	VALORG	Criblage compost	13 913

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-171_2026-DE

PARTIE 3 : ANNEXES

Rapport caractérisation encombrants